

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
TERRAINS**

Sous-domaine :

**Servitude
de passage**

OBJET :

**PARCELLE
« Combe
de Saint-Martin »
BR n° 26**

N° 24/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le onze avril à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 04 Avril 2022

Présents : Mmes et MM. MARTY – BENOIT – POUSSE - AZEMA COULONVAL - MAURY – SANCHEZ – DUVERT - MARCAILLOU – LEVEJAC – SALANDINI – BELUCHE.

Absents excusés : Mme BROUSSE, Messieurs GREFFIER et FOURES.

Mr DUVERT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'échange de parcelle Commune/ARNAL-VILLANUEVA, acté par délibération n° 13/2022 en date du 28 Février 2022. La parcelle référencée BR n° 26, « Combe de Saint-Martin », pour une superficie de 6753 m² dessert une piste DFCI pour laquelle il convient d'établir une servitude de passage pour en faciliter l'accès.

Cette servitude de passage s'exercera sur une portion de 65 mètres de long et sur une largeur de 4 mètres.

Maître LANTA, notaire de la collectivité sera chargé d'établir pour le compte de la commune, un acte de constitution de servitudes à son profit. Un courrier dans ce sens sera adressé à Mme ARNAL-VILLANUEVA .

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de matérialiser par acte notarié la servitude définie ci-dessus,
- **CONFIE** la rédaction de l'acte à Maître LANTA, notaire à Rieux-Minervois, les frais de notaire étant à la charge de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les formalités.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Alain MARTY

